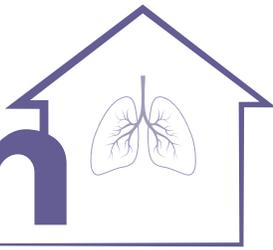


Radon



Saviez-vous que le radon est la **2^e cause de cancer du poumon** et qu'il est responsable de plus de **1 000 décès par année au Québec** ?

Le pouvoir d'agir des villes et des municipalités dans la lutte contre le radon

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Il est inodore, invisible et sans goût. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments, principalement par les fondations. En s'accumulant, le radon peut atteindre des concentrations qui peuvent présenter un risque pour la santé.

Mesurer la quantité de radon dans une résidence

La quantité de radon dans le sol peut varier de façon importante d'un endroit à l'autre. **Le seul moyen de connaître la concentration de radon dans une résidence est de la mesurer avec un dosimètre.** L'hiver est le meilleur moment pour faire ce test, puisque l'aération dans les résidences y est habituellement plus faible.

Les citoyens peuvent consulter la page Web Quebec.ca pour savoir où se procurer un dosimètre certifié et approuvé par Santé Canada : [Radon domiciliaire](#).

Pour inciter vos citoyens à mesurer la quantité de radon dans leur résidence, 2 programmes s'offrent à vous :

Participer à la campagne provinciale *Villes et municipalités contre le radon*

Ce programme mené par l'Association pulmonaire du Québec permet aux villes et aux municipalités du Québec de commander du matériel informatif ainsi que des dosimètres à prix réduit, afin qu'elles puissent les distribuer gratuitement ou à prix réduit à leurs citoyens.

Pour connaître les détails de la campagne et pour vous inscrire, rendez-vous au : [Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon](#).

Participer au programme fédéral *Occupe-toi du radon*

100 trousse de détection du radon sont offertes gratuitement aux villes et aux municipalités, afin qu'elles puissent les distribuer gratuitement ou à un prix symbolique à leurs citoyens.

Les demandes sont acceptées en tout temps en remplissant le formulaire en ligne. Au courant de la période estivale (mai à juillet) les municipalités sont contactées pour recevoir les trousse de dépistages du radon à l'automne de la même année. Il faut donc s'inscrire dès maintenant pour la campagne de l'automne 2025.

Pour connaître les détails et poser votre candidature, rendez-vous au : [Défi des trousse de dépistage de radon](#).

i Les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements visant à mettre en place des mesures préventives en lien avec le radon. Plusieurs exemples de règlements et de dispositions sont présentés dans le [Guide d'action contre le radon à l'intention des municipalités : Codes du bâtiment, règlements et dispositions](#).

Il vous est possible de sensibiliser vos citoyens à la problématique du radon en partageant sur votre page Facebook et sur votre site Web les messages retrouvés sur la page de Quebec.ca : [Radon domiciliaire](#).